

218C0753
FR0000127771-FS0382

19 avril 2018

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 avril 2018, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 64 328 326 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,34% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	7 237 045	0,56	7 237 045	0,49
Détention (par assimilation)	57 091 281	4,40	57 091 281	3,85
Total Société Générale	64 328 326	4,95	64 328 326	4,34

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 13 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 21 792 050 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 5 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 2 724 312 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 16,97 € et 24 € ;
- 8 *calls listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 422 700 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 25 € ;
- 24 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 002 153 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 20,72 € ;
- 14 *puts listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 897 000 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 23 € ; et
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 15 745 885 actions VIVENDI, exerçable entre le 2 mai 2018 et le 1^{er} juin 2022.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 298 562 534 actions représentant 1 483 185 046 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 13 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 299 231 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 28 246 actions VIVENDI au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;
- une position vendeuse sur 1 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 127 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 13 mars 2019 au prix unitaire par action de 18 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 17 456 actions VIVENDI, exerçable le 15 juin 2018 au prix unitaire par action de 23,46 € ;
- une position acheteuse sur 3 calls option OTC à dénouement en espèces portant sur 28 342 actions VIVENDI, exerçable entre le 27 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 19,15 € et 22,40 € ; et
- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme à dénouement en espèces portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, exerçable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 64 936 723 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	7 847 831	0,60	7 847 831	0,53
Détention (par assimilation)	57 088 892	4,40	57 088 892	3,85
Total Société Générale	64 936 723	5,001	64 936 723	4,38

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 16 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 21 790 050 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 5 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 2 724 312 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 16,97 € et 24 € ;
- 8 *calls listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 422 700 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 25 € ;
- 24 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 002 153 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 20,72 € ;
- 14 *puts listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 895 000 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 avril 2018 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 23 € ; et
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 15 745 885 actions VIVENDI, exerçable entre le 2 mai 2018 et le 1^{er} juin 2022.

Le déclarant a précisé détenir, au 16 avril 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 298 842 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- 28 246 actions VIVENDI au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;
- une position vendeuse sur 3 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 128 actions VIVENDI, exerçable entre le 13 mars 2019 et le 19 juin 2019 au prix unitaire par action de 18 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 18 037 actions VIVENDI, exerçable le 15 juin 2018 au prix unitaire par action de 23,46 € ;

- une position acheteuse sur 3 calls option OTC à dénouement en espèces portant sur 27 371 actions VIVENDI, exerçable entre le 27 avril 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 19,15 € et 22,40 € ; et
 - une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme à dénouement en espèces portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, exerçable entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024.
-